

RESERVATIONS RESTAURANT SCOLAIRE

A compter de la rentrée de janvier 2020, les bornes de pointage des restaurants scolaires ne seront plus en service pour des raisons techniques.

Les enfants ou les parents n'auront donc plus à badger le matin.

Aussi, il est primordial que la réservation des repas se fasse impérativement aux dates indiquées sur les fiches distribuées dans les écoles chaque mois (réservation le mercredi avant 12h00 pour les repas de la semaine suivante).

En respectant les dates limites de réservation, vous nous permettez de commander le nombre suffisant de repas, d'éditer des fiches de présences pour les enseignants et d'organiser au mieux nos services.

Nous vous rappelons que vous pouvez réserver au mois ou à la semaine, par mail, par le portail famille (se renseigner auprès de notre service) ou en retournant directement la fiche de réservation au service enfance.

De même, vous pouvez modifier vos réservations avec les mêmes moyens de communication, le mercredi qui précède la semaine à modifier (sauf cas exceptionnel).

En cas d'absence imprévue ou de maladie de l'enfant, merci de prévenir le service enfance par téléphone ou par mail.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter nos services.

☎ 02.48.64.73.58

reservation.enfance@ville-trouy.fr

Site internet : villedetrouy.fr

Rubrique Enfance - Séniors

RESERVATIONS RESTAURANT SCOLAIRE

A compter de la rentrée de janvier 2020, les bornes de pointage des restaurants scolaires ne seront plus en service pour des raisons techniques.

Les enfants ou les parents n'auront donc plus à badger le matin.

Aussi, il est primordial que la réservation des repas se fasse impérativement aux dates indiquées sur les fiches distribuées dans les écoles chaque mois (réservation le mercredi avant 12h00 pour les repas de la semaine suivante).

En respectant les dates limites de réservation, vous nous permettez de commander le nombre suffisant de repas, d'éditer des fiches de présences pour les enseignants et d'organiser au mieux nos services.

Nous vous rappelons que vous pouvez réserver au mois ou à la semaine, par mail, par le portail famille (se renseigner auprès de notre service) ou en retournant directement la fiche de réservation au service enfance.

De même, vous pouvez modifier vos réservations avec les mêmes moyens de communication, le mercredi qui précède la semaine à modifier (sauf cas exceptionnel).

En cas d'absence imprévue ou de maladie de l'enfant, merci de prévenir le service enfance par téléphone ou par mail.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter nos services.

☎ 02.48.64.73.58

reservation.enfance@ville-trouy.fr

Site internet : villedetrouy.fr

Rubrique Enfance - Séniors